Décision du Maire n°2025_007

Le Maire de la Commune de Yenne ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et les suivants relatifs aux délégations accordées par le Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2021 relative à la mise à jour des délégations accordées au Maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 avril 2025 relative à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes de Yenne – Réalisation d'une mission programmation pour le redéploiement de l'accueil périscolaire, extrascolaire et de la restauration scolaire ;

Vu l'article 4 de ladite délibération qui autorise le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 50 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entrainant pas une augmentation de plus de 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que l'offre de l'entreprise ABAMO sise au Bourget du Lac a été jugée la mieux disante au regard des critères de sélection fixés dans les documents de consultation.

DÉCIDE

Article 1er : Le marché public relatif à la réalisation d'une mission de programmation pour le redéploiement de l'accueil périscolaire, extrascolaire et de la restauration scolaire, lancé dans le cadre du groupement de commande entre la Commune de Yenne et la Communauté de communes de Yenne, est attribué à la société ABAMO dont le siège social est situé 19 rue du Lac Saint-André – 73370 Le Bourget Lac, pour un montant de 14 400 euros HT.

Article 2 : Le coordinateur du groupement est chargé de signer et de notifier le marché au nom et pour le compte des membres du groupement, conformément aux dispositions de la convention de co-maitrise d'ouvrage.

Article 3 : La présente décision sera publiée conformément aux dispositions en vigueur et notifiée aux membres du groupement ainsi que lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Fait à Yenne, le 26 mai 2025

François MOIROUD
Maire.

MAIRIE DE YENNE 73170

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 073-217303304-20250526-2025_007-AR